

Décision

Générale

colonial

Décision n° 270 accordant une subvention de 60.000 francs à M. Ali Parag Badhafari, directeur de l'école primaire franco-musulmane

n° 270

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer : Sur la proposition de M. le Secrétaire général.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une subvention de soixante . mille francs (60.000 fr.) est accordée à M. Ali Farag Badhafari, directeur de l'école primaire franco-musulmane, pour lui permettre de faire assurer les travaux de reconstruction de cette école. Art. 2. —La dépense est imputable au

chapitre 14, article 5, rubrique 1, du budget du service local pour l'exercice 1950. Art. 3. —Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.